

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Loïc PLANET | |

Étaient absents :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Bernard COUDRIAU |
|-----------------------------|------------------------------|

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE
LA PISCINE AQUA 9 A MONTBERT**

Dans le cadre des travaux de rénovation et de modernisation des espaces d'accueil, vestiaires, bureau des maîtres-nageurs sauveteurs et plage du bassin de la piscine AQUA 9 à Montbert, Grand Lieu Communauté a lancé le 13/09/2024, une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 11 octobre 2024 à 12h00 au plus tard.
Le nombre d'offres conformes reçues est de 5.

Les critères de jugements des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Une négociation a été engagée avec les 3 meilleures candidats.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre du groupement d'entreprises composé de **l'ATELIER GIL SALOM ARCHITECTURE** – 5 rue de l'Hôtel de Ville – 65100 Lourdes (mandataire) et de **GRUET INGENIERIE** – 35 rue de Bielle – 64121 Serres-Castet (cotraitant), pour un montant estimatif de 176 766,50 € HT ou 212 119,80 € TTC, sur 26 mois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine AQUA 9 à Montbert, au groupement d'entreprises composé de l'ATELIER GIL SALOM ARCHITECTURE – 5 rue de l'Hôtel de Ville – 65100 Lourdes (mandataire) et de GRUET INGENIERIE – 35 rue de Bielle – 64121 Serres-Castet (cotraitant), pour un montant estimatif de **176 766,50 € HT ou 212 119,80 € TTC**, sur 26 mois.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE214-B051124

Publié sur le site internet le : 07/11/24

Fait à La Chevrolière, le 5 novembre 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 07/11/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté